

CONSEIL DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE FRONTONAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 NOVEMBRE 2011 A 18H30

Présents :

Parents d'élèves de maternelle : M^{mes} CHAPUIS, VOISIN et M. DRAHI
Parents d'élèves d'élémentaire : M^{mes} BERIAUD, EZRATTI, FERAND, GAUDIN & M. RUCKERT
Conseillers municipaux : M^{me} PRINCIPAUD, M. TRUCHET, M. ALEXANDRE
Enseignants de maternelle : M^{mes} DARONNAT, MARGULIES, ROMEYER MAUDRY,
Enseignants d'élémentaire : M^{mes} CLEYET MARREL, FOURRIER, GRIFFON, HEITZ, DEPRAZ, GOSSE, PASCAL et M. RAYNAUD
ATSEM: M^{mes} MARTINET, PELLER, BONNET-PIRON

Excusés : M. GRANGE (*I.E.N. de B-J 3*) M^{me} MERLE (*Maire*) M^{me} GRAY (*DDEN*) M^{mes} PARET et BEAL (*parents*) Mlle GOSSE (*enseignant*)

Secrétaires de séance : M^{me} ROMEYER MAUDRY & M. RAYNAUD

Présentation des membres

Rappel de l'ordre du jour

1. Rôle et attributions du conseil d'école

- *Le conseil d'école est constitué pour un an.*
- *Il est composé du conseil des maîtres, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.*
- *Il se réunit une fois par trimestre. Pour cette année, les dates sont :*
Vendredi 18 nov. 18h30 vendredi 16 mars 18h30 Vendredi 15 juin 18h30
- *Il adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire (dans des cas particuliers où la situation locale le demande), vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens), donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.*

2. Résultats des élections des délégués de parents d'élèves.

Maternelle : 3 élus

M^{mes} CHAPUIS, VOISIN Mr DRAHI

138 inscrits - 89 votants - 4 blancs ou nuls - 85 suffrages exprimés

Élémentaire : 6 élus

M^{mes} BERIAUD, EZRATTI, FERAND, GAUDIN, PARET & M. RUCKERT

Suppléante : M^{me} BEAL

242 inscrits - 153 votants soit 63 % - 10 blancs ou nuls - 143 suffrages exprimés

3. Effectifs de la rentrée 2011 et organisation des classes

Maternelle :

3 classes qui réunissent 75 élèves à ce jour dont 25 GS, 26 MS, 24 PS répartis comme suit :

1^{ère} classe : PS / MS 29 élèves (5 moyens et 24 petits)

2^{ème} classe : MS / GS 23 élèves (12 grands et 11 moyens)

3^{ème} classe : MS / GS 23 élèves (13 grands et 10 moyens)

Élémentaire :

6 classes qui réunissent 148 élèves à ce jour dont 30 CP, 30 CE1, 24 CE2, 27 CM1, 37 CM2 répartis comme suit :

	CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM2	
CP	25	5					30
CE1		16	14				30
CE2			9	15			24
CM1				10	17		27
CM2					9	28	37
	25	21	23	25	26	28	148

- 6 enfants avec un an de retard (sans tenir compte de l'effectif des enfants des gens du voyage)
- 4 enfants avec un an d'avance
- 6 dérogations de secteur

Les effectifs sont fluctuants compte tenu de l'accueil des enfants des gens du voyage.

Compte tenu de la baisse des effectifs, une fermeture de classe en élémentaire pourrait être envisagée dès l'an prochain.

4. Règlement intérieur

Les règlements intérieurs (maternelle et élémentaire) du 12 novembre 2011 sont reconduits sans aucune modification.

5. Présentation des bilans des comptes coop.

Les bilans des comptes COOP ont été présentés. Ils sont consultables par tous sur simple demande au directeur.

Les modalités d'attribution des subventions de la municipalité concernant les sorties scolaires devront être précisées.

Les subventions du conseil général sont aujourd'hui versées à la commune qui les redistribue aux écoles. Une demande d'aide a été déposée concernant les sorties avec nuitées de l'année scolaire 2010-2011.

6. Projet d'école : présentation des actions de l'année & DAPE

Axe 1 : Apprentissages fondamentaux

Poursuite et approfondissement du travail commencé l'an dernier en grammaire et résolution de problèmes.

Axe 2 : Prise en charge de la difficulté scolaire

Décloisonnements et échanges de service : profiter des decloisonnements pour créer des groupes homogènes d'apprentissages et faciliter l'aide aux enfants en difficultés et aux enfants des gens du voyage.

Certains enfants des gens du voyage bénéficient le matin de l'apprentissage de la lecture dispensé en CP ou en CE1.

Mise en place d'une fiche de suivi pour garder la trace des situations mises en place chaque année en vue de l'évaluation du projet dans 3 ans. Insérer dans la fiche de suivi de l'enfant, un tableau récapitulatif des différentes mises en place d'aide interne ou externe.

Axe 3 : Volet culturel

Cycle 1 : Poursuite et enrichissement du cahier d'Arts visuels

Projet en partenariat avec le musée de peinture de Grenoble pour les trois classes en fonction des places disponibles.

Pour les petits/moyens « La sculpture dans tous ses états » et « La sculpture, le volume, les matériaux » pour les grands. Si les petits ne peuvent pas participer à ce travail faute de places, ils visiteront une exposition à la Casemate qui s'intitule « T'es où vas tu ? » au mois de mars.

Un projet sera ensuite mené en création de sculptures et de volumes sur les trois classes jusqu'au mois de juin où une exposition du travail de l'année sera présentée aux parents.

Cycle 2 : Adhésion au projet départemental « éducation a la citoyenneté : jouons la carte de la fraternité ».

Cycle 3 : Adhésion aux projets départementaux « culture scientifique et technique : défi scolaire sur Internet »

Le DAPE (dispositif d'aide personnalisée aux élèves) peut s'articuler avec les autres dispositifs d'aide existants (PPRE, différenciation, groupes de besoin, ...)

Maternelle :

Aide personnalisée le soir de 16h30 à 17h30 les lundis, mardis sur 3 périodes.

Élémentaire :

Aide personnalisée le midi de 11h30 ou le soir de 16h30 à 17h10 selon les enseignants, les lundis, mardis et jeudis sur 5 périodes.

7. Sécurité incendie et risques majeurs – Exercices d'évacuation et de confinement

Dates des deux premiers exercices sécurité-incendie (sirène)

Lundi 26 septembre à 09h00

Lundi 5 mars à 9h00

Date de l'exercice de confinement (corne de brume)

Lundi 14 mai à 9h00...

Ces exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur et selon le PCS (Plan Communal de Sécurité) décliné par le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

8. Questions des parents présentées à l'équipe enseignante et aux membres représentants de la municipalité

École élémentaire

Est-il possible d'ouvrir le portillon entre les 2 cours à chaque récréation ?

- *Ce portillon est ouvert en matinée pour permettre aux enfants, entre autres ceux de CE2 qui occupent les deux cours, de se rencontrer . Un service de surveillance du matin est établi pour l'année instituant un roulement au sein de l'équipe enseignante. L'emploi du temps de l'après-midi ne permet pas une telle organisation de service, les classes étant très souvent amenées à se déplacer à l'extérieur (gymnase, salle des fêtes, bibliothèque). De fait, chaque enseignant est responsable de la surveillance de sa classe.*

Comment expliquer à nos enfants la grande différence de devoirs sur un même niveau ?

- *L'équipe enseignante ne note pas de différence flagrante d'une classe à l'autre pour un même niveau. M. Raynaud précise que les élèves ne doivent pas avoir de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. A la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail de recherche, à un travail oral ou à des leçons à apprendre.*
- **Mme Voisin note que le rapport à l'écrit n'est pas forcément le même d'une classe à l'autre.**
- *L'équipe enseignante conseille aux parents concernés de prendre directement rendez-vous avec les enseignants de leur enfant.*

Certaines photocopies de leçons sont presque illisibles, que pouvez-vous faire ?

- *Le problème a été réglé. Les photocopies sont aujourd'hui de bonne qualité.*

Demande d'information pour l'inscription aux collèges.

- *En ce qui concerne les établissements publics, l'inscription pour la sixième s'effectue dans le courant du troisième trimestre. Le collège transmet les dossiers aux écoles du secteur qui les distribuent aux familles concernées.*

École maternelle

Les vêtements des enfants reviennent tâchés par de la peinture ou de la colle. Faut-il fournir un tablier de protection ?

- *Tabliers en maternelle : Il est normal qu'un enfant de maternelle se salisse. Les parents doivent mettre aux enfants des vêtements qui peuvent être salis. Les blouses en plastique de l'école sont réservées à la peinture. Les parents qui le souhaitent peuvent mettre une blouse en tissu à leur enfant lorsqu'il vient à l'école.*

Mairie

Aménagement :

Est-il envisagé de remettre des bacs à sable? Sinon qu'est-ce qu'il est prévu pour les remplacer en maternelle et en élémentaire ? Prévoir des jeux peut éviter un certains nombre de bagarres.

- *Les bacs à sable ont été enlevés parce qu'ils ne répondaient plus aux normes d'hygiène et de sécurité. Madame Principaud propose que les membres de la communauté éducatives se réunissent afin de réfléchir à ce qui est possible de mettre en place et d'envisager des aménagements possibles. Mme Romeyer Maudry souhaite qu'un bac à sable répondant aux normes soit installé dans la cour de l'école maternelle. Ce type d'aménagement convient parfaitement aux élèves de petite section et il est dommage de s'en priver.*

Les portes battantes en élémentaire semblent parfois dangereuses. Est-il est possible de les laisser ouvertes le soir lorsqu'il y a beaucoup de monde dans les couloirs ?

- *Pour une raison évidente de sécurité, ces portes étant de type « coupe-feu », il n'est pas possible de les laisser ouvertes. Des sens de passage ont été établis à cet effet (panneaux de sens interdits sur les portes) et sont respectés.*

Cantine :

Merci d'avoir permis aux élèves de maternelle de manger dans la garderie avec du mobilier adapté

Pourrait-on disposer du menu en ligne via le site d'inscription ?

- *En cours de réflexion. Le menu en ligne sera certainement mis en place dans le courant de l'année.*

Les enfants du second service disent avoir peu en quantité et avoir faim l'après-midi. Est-il possible de revoir les rations ?

- *Madame Principaud s'étonne de ces propos. En effet, les responsables de la cantine déplorent régulièrement la quantité importante de nourriture jetée en fin de service. Les enfants mangeant peu ont de fait forcément faim dans le courant de l'après-midi.*

- Mme Ezratti invite les parents et les responsables de la cantine à engager une réflexion commune afin d'enrayer certains problèmes de comportement. (Faire appel à des bénévoles, sensibiliser les enfants, information complémentaire donnée par la mairie sur le fonctionnement des services périscolaires ...).

Les parents pourraient-ils récupérer les menus non mangés mais payés lorsqu'un enfant est absent (malade par exemple) ?

- *Pour des raisons d'hygiène et de responsabilité, les parents ne peuvent pas récupérer les menus non consommés. Le règlement de la cantine scolaire précise que le repas du jour peut être remboursé dans la mesure où les parents préviennent de l'absence de leur enfant avant 9h30 et fournissent un justificatif.*

Garderie :

Quelle solution pour la garderie du matin ? Est-ce que la présence de Vincent est définitive ?

- *La municipalité espère disposer d'une personne en janvier en remplacement de Madame Ladouceur. Il lui sera demandé d'être présente sur la demi-heure de garderie du matin.*
- **Il existe un problème de passation de prise en charge des enfants de l'élémentaire à 8h15, les enseignants n'assurant leur service qu'à partir de 8h20. Il serait souhaitable d'adapter le contrat à cette contrainte horaire.**

Le matin les enfants plus grands semblent s'ennuyer. Est-ce que des jeux leur sont proposés ?

- *Madame Principaud constate que de nombreux jeux ont été détériorés pendant cette période. Il n'est pas simple de vérifier systématiquement l'état des jeux rangés par les enfants.*
- **Les parents notent que la présence d'un adulte accompagnant les enfants dans l'utilisation des jeux et dans leur rangement paraît nécessaire afin de limiter leur détérioration. Pourquoi ne pas faire appel à des parents bénévoles ?**
- **Une réflexion doit être menée. La formation d'une commission intégrant les représentants de parents est proposée.**

Peux-t-on envisager un forfait journalier pour la garderie en plus de l'autre tarif ?

- *Cette question a été soulevée lors de la réunion de parents avec la mairie le 21 octobre. Un projet est en cours mais aucune décision ne peut être prise sans l'accord du conseil municipal.*

Parking :

Lors des réunions d'école, pourrait-on allumer les lampadaires du parking ?

- *A priori, l'éclairage extérieur est programmé jusqu'à 21 heures. Au delà de cette horaire, une demande doit être adressée à M. Richard, responsable des services techniques de la mairie.*

Système informatique :

Dans le délai d'inscription, pourquoi n'est-il pas possible de modifier à moins de 48h à l'avance ?

- *En garderie, ce délai a été ramené à 24h. Ce délai restera de 48h pour la restauration scolaire.*

Dates des prochains conseils d'école

Vendredi 16 mars 2012 18 h30 / Questions des parents pour le 9 mars 2012

Vendredi 15 juin 2012 18 h30 / Questions des parents pour le 8 juin 2012.

Levée de séance : 20h00